



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 26 Septembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/09-07-78

**Objet : PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DU CENTRE BOURG DE PETIT-CANAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 19**

**Absents : 04**

**Délégations : 06**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090778-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 septembre 2022.

**Étaient présents (19)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

**Délégations (06)** : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

**Était absente excusée (01)** : Mme Stella BOUDHOU

**Étaient absents (03)** : M. José EUGENE, Mme Rose-Lise MORDIER, M. Jordan DANIEL

**Secrétaire de séance** : Mme Anny-Claude BRAZIER

**Quorum** : réalisé

**DELIBERATION BM/NA/2022/09-07-78**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE BOURG DE PETIT-CANAL**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la ville de PETIT-CANAL souhaite poursuivre son opération de valorisation du foncier à l'abandon dans le centre Bourg.

**Considérant** le préprogramme définit qui comprend les axes suivants :

- La restructuration urbaine de la rue de l'Église qui deviendrait la « colonne vertébrale » du centre bourg
- La création de 70 à 80 logements intermédiaire et sociaux tant en accession qu'en locatif
- La restructuration du quartier des Citronnelles
- La possibilité de piétoniser les deux rues principales pour des Évènements à vocation économique ou culturelle
- L'amélioration des mobilités actives avec un axe aménagé allant du pôle d'échanges multimodal (PEM) au cœur commercial et historique.
- La création d'un équipement structurant en lieu et place de l'école désaffectée
- La création ou le renforcement d'aménagements paysagers apportant un cadre de vie renforcé en centre bourg.

**Considérant** le coût des études et la possibilité pour la Ville de Petit-Canal de solliciter un accompagnement financier de la Région Guadeloupe dans le cadre des aides qu'elle octroie,

**Oùï l'exposé de Monsieur CHERALDINI,**

**Après en avoir délibéré, et après scrutin public,**

**A l'unanimité, DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus.

FINANCEMENT	MONTANT HT
Région Guadeloupe (80 %)	224 000,00 €
Commune (20%)	56 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>280 000,00 €</b>

**ARTICLE 2 : DE DONNER POUVOIR** au Maire afin de mettre en œuvre cette opération.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 Septembre 2022**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (19)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

**Les représentés (06)** : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090778-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**



**Certifié exécutoire par le maire**

**Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.